

**Conseil économique et social**

Distr. générale
24 août 2015
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l'harmonisation
des Règlements concernant les véhicules****167^e session**

Genève, 10-13 novembre 2015

Point 4.6.1 de l'ordre du jour provisoire

**Accord de 1958 Examen de projets d'amendements
à des Règlements existants, proposés par le GRE****Proposition de rectificatif 1 au complément 8
à la série 01 d'amendements au Règlement n° 74
(Installation des dispositifs d'éclairage
et de signalisation lumineuse sur les cyclomoteurs)****Communication du Groupe de travail de l'éclairage
et de la signalisation lumineuse***

Le texte ci-après a été adopté par le Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) à sa soixante-treizième session (ECE/TRANS/WP.29/GRE/73, par. 49). Il est fondé sur l'Annexe II du document ECE/TRANS/WP.29/GRE/73 et est soumis au Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et au Comité d'administration AC.1 pour examen à leurs sessions de novembre 2015.

* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2012-2016 (ECE/TRANS/224, par. 94, et ECE/TRANS/2012/12, activité 02.4), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.



Paragraphe 5.13, corriger comme suit (la note de bas de page 3 demeure inchangée) :

« 5.13 *Couleur des feux*³

La couleur des feux visés au présent Règlement doit être la suivante :

Feu de route :	blanc
Feu de croisement :	blanc
Feu de position avant :	blanc
Catadioptre avant, non triangulaire :	blanc
Catadioptre latéral, non triangulaire :	orange à l'avant orange ou rouge à l'arrière
Catadioptre de pédale :	orange
Catadioptre arrière, non triangulaire :	rouge
Feu indicateur de direction :	orange
Feu-stop :	rouge
Feu de position arrière :	rouge
Dispositif d'éclairage de la plaque d'immatriculation arrière :	blanc
Signaux de détresse du véhicule :	orange ».
